

A Article réservé aux abonnés

Projet d'extension de Carmeuse à Andenne: des études toujours en cours

Lors du conseil communal de ce 20 avril, l'élue AD&N Pauline Léonard a interrogé le collège concernant le projet d'extension de la carrière Carmeuse, qui lui semble être au point mort.

J.Do.

Publié le 21-04-2026 à 15h03 Mis à jour le 22-04-2026 à 21h40

Enregistrer



Carmeuse souhaite étendre sa carrière sur 20 hectares à Seilles. En réponse à la conseillère Pauline Léonard, l'échevine Léonard a fait le point sur les prochaines étapes du projet. ©ÉdA-Vincent Lorent

61
Partages



Lundi soir, la conseillère du groupe d'opposition AD&N, Pauline Léonard, a demandé quelques informations sur le projet d'extension de la carrière Carmeuse, à Seilles, qui est selon elle "tombé aux oubliettes ces derniers mois".

Le sujet n'étant plus apparu à l'ordre du jour du conseil communal, AD&N s'interroge sur les délais.

Quid de l'étude environnementale ?

Le 19 février 2025, une [Réunion d'information préalable \(RIP\)](https://www.lavenir.net/regions/namur/2025/02/20/andenne-deuxieme-round-de-carmeuse-pour-agrandir-sa-carriere-GDHLyEMR6NB63ABUWGV3W7RQ5M/) avait été organisée à l'hôtel de ville d'Andenne < <https://www.lavenir.net/regions/namur/2025/02/20/andenne-deuxieme-round-de-carmeuse-pour-agrandir-sa-carriere-GDHLyEMR6NB63ABUWGV3W7RQ5M/> > afin que Carmeuse puisse expliquer aux riverains son souhait de s'étendre sur 20 ha.

Il y a environ un an, Pauline Léonard avait déjà interpellé le collège communal sur les suites de cette RIP ainsi que sur le comité d'accompagnement des riverains.

"La première échevine (Françoise Léonard, MR) avait notamment rappelé que le dépôt de la demande de permis d'extension était prévu pour le deuxième trimestre 2025, a indiqué lundi Pauline Léonard. Et pour rappel, il s'agit d'un permis de classe 1. Il est donc soumis à enquête publique avec une étude d'incidences environnementales. Où en est cette étude ? Quand pourra-t-elle être publiée ? Pourquoi ce dossier prend-il un tel retard et à quel moment arrivera-t-il à la CCATM (NDLR: Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité), une étape préliminaire avant son arrivée sur la table du conseil communal ?"

Pauline Léonard a aussi rappelé l'enjeu de l'accès à l'information pour les citoyens.

Tous les documents ne sont pas toujours disponibles sur le site web de la Commune. Il faut donc se rendre à l'administration communale aux heures de bureau, ce qui n'est pas toujours compatible avec les impératifs privés et professionnels, regrette-t-elle.

"La Ville pourrait-elle faire un bond en avant dans sa transition numérique en s'engageant dès aujourd'hui à mettre en ligne l'étude d'incidences environnementales (dans le cadre du dossier Carmeuse) quand elle sortira ou du moins son résumé technique ?"

Nouvelle voirie relocalisée

C'est une autre Léonard, Françoise Léonard, première échevine en charge notamment des carrières, qui a répondu à la conseillère.

"Concernant le projet d'extension des bureaux, la rénovation des locaux existants, la construction d'un nouveau hall et l'aménagement des parkings, le dépôt de la demande est prévu avant juin, vraisemblablement dans le courant du mois de mai, a annoncé l'échevine. En ce qui concerne le projet d'extension de la carrière, Carmeuse prévoit un dépôt de dossier aux alentours de septembre ou octobre. Les études techniques sont toujours en cours. L'étude d'incidences sur l'environnement n'est pas finalisée et l'étude hydrogéologique se poursuit."

Le projet d'extension inclut par ailleurs la création d'une nouvelle voirie. *"Celle-ci devait initialement être implantée au sud du site. Mais la RIP a mis en évidence une forte opposition citoyenne en raison de la proximité avec les habitations, a relevé Françoise Léonard. Carmeuse analyse donc d'autres options techniques pour relocaliser cette voirie"*.

Selon l'échevine, le prochain comité d'accompagnement se tiendra au mois de mai et les membres sont tenus informés de l'évolution du dossier à chaque commission.

À propos de l'accès à l'information, elle assure que tout est systématiquement mis en ligne sur le site de la Commune.

"Je sais que tout n'est pas toujours complet, a-t-elle admis. Si on ne sait pas se déplacer, un lien sécurisé est normalement transmis afin d'accéder aux documents".


Dans le cadre de la dématérialisation des permis d'environnement, elle ajoute que les Communes devront publier les études d'incidences sur leur site internet dès le 1er janvier 2027 afin de garantir un accès direct et transparent aux citoyens.

MOTS-CLÉS:



Débat des lecteurs 16 en ligne

L'usage du taser doit-il être généralisé au sein de la police ? L'idée gagne du chemin depuis le décès d'Adamo Conde, abattu par des tirs policiers à Namur ?

Oui **Non**


 **Cally Norm** **Oui**

Pour ma part, j'aurais préféré que la Police utilise le taser contre n'importe quel individu plutôt que l'arme à feu qui elle ne laisse aucun espoir. Le taser immobilise une personne et lui perme...**Lire plus** →

 1366 votes  307 arguments

Voir le résultat

Belgique

 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe
Selon votre IP qualifiée

[Rafraîchir](#) ou [modifier ma position](#)

[Ne plus être localisé](#) [Plus d'infos](#)